### SEANCE DU 16 MARS 2011 à 20H30

Etaient présents: MM. GRANIER, JULIEN, RAULHAC, LAMESLE, LAURENS, BIBAL, CABROL, LAFON, ALRAN-REY, BANDET, CAYRAC, DELPECH, BIZOUARD, ALBERICI, MOUSSA, BONTON TERRAL, MOUYSSET

**Excusés** : ALBERT

Absents:

René BANDET a été nommé secrétaire de séance

Approbation de la séance précédente : aucune observation n'étant formulée, le procès verbal de la séance du 24 février 2011 a été adopté à l'unanimité des membres présents du conseil municipal.

## **DECISION DU MAIRE:**

# ETUDE GEOTECHNIQUE DU BUREAU D'ETUDES « SOLS et EAUX »

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de la construction d'un nouveau groupe scolaire, il est indispensable de réaliser, au préalable, une étude géotechnique préliminaire du site.

Madame le maire a accepté deux devis proposés par le bureau d'études « SOLS et EAUX »

- 1. TRANCHE FERME : étude géotechnique préliminaire du site : 6. 678,50 € HT,
- 2. TRANCHE CONDITIONNELLE : étude géotechnique d'avant projet + étude géotechnique projet : 4.295,50 € H.T.

Après explication au Conseil Municipal du contenu détaillé des devis acceptés, Madame le Maire informe que le bureau d'études « SOLS et EAUX » a été informé du choix par courrier.

# DECISION DU MAIRE : RELEVE TOPOGRAPHIQUE par MONSIEUR GUILLET GEOMETRE

Madame le maire rend compte Conseil Municipal que Monsieur GUILLET géomètre a proposé un devis pour un relevé topographique pour le projet de création du groupe scolaire.

Le montant du devis s'élevait à 861.12 € TTC.

Madame le Maire a accepté et visé, le devis pour ce montant.

# **VENTE ATELIER RELAIS TSPI**

Madame le Maire explique au conseil municipal que le crédit bail de l'Atelier TSPI (Tarn Sport Peinture Industrielle), représenté par Monsieur Michel GUERY, et établi par Maître André VEGA le 31 mai 1996, est arrivé à échéance le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

L'acte contient une promesse de vente en sa faveur à l'expiration du créditbail, moyennant le prix 0,15 €.

Monsieur GUERY nous a fait part de sa volonté d'acquérir l'immeuble et nous a confirmé sa levée d'option.

Il y a lieu de délibérer

Le Conseil Municipal accepte la levée d'option, et mandate Madame le Maire pour signer la vente de l'atelier à Monsieur GUERY.

#### **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010**

Pour le vote des comptes administratifs 2010, Sarah LAURENS, Maire, quitte la séance.

Monsieur GRANIER présente au conseil municipal les comptes administratifs 2010 CCAS et COMMUNE.

# CCAS

## Section fonctionnement

 Recettes 2010
 3 163.20€

 Dépenses 2010
 3 072.74€

Soit un excédent fonctionnement 90.46€

Excédent fonctionnement reporté 2009 : 2 538.82€ Soit un excédent de fonctionnement de clôture 2010 : 2 629.28€

Pour: 6 voix/contre: 0 voix/abstention: 0 voix

Le compte administratif CCAS a été voté à l'unanimité.

# COMMUNE

## Section fonctionnement

 Recettes 2010 :
 983 410.26€

 Dépenses 2010 :
 1 211 698.81€

 Soit un déficit fonctionnement 2010 :
 - 228 288.55€

 Excédent fonctionnement reporté 2009 :
 767 919.56€

Soit un excédent de clôture 2010 539 631.01€

#### <u>Section investissement :</u>

 Recettes 2010 :
 360 253.65€

 Dépenses 2010 :
 176 543.08€

 Soit un excédent investissement 2010 :
 183 710.57€

Un déficit investissement reporté 2010 : - 148 426.36€

Soit un excédent de clôture 2010 : 35 284.21€

Pour: 17 voix/contre: 0 voix/abstention: 1 voix

2/3

#### **VOTE DES COMPTES DE GESTION 2010**

Monsieur GRANIER présente au conseil municipal les comptes de gestion 2010 CCAS et COMMUNE.

Après examen, le conseil municipal valide les comptes de gestion pour le budget CCAS et le Budget COMMUNE.

### MISSION DE CONDUITE D'OPERATION

Un appel à candidature a été réalisé, pour la mission de conduite d'opération pour le projet de construction d'un nouveau groupe scolaire.

Madame le Maire présente au conseil municipal les devis de quatre entreprises.

Il s'agit des entreprises :

Eurl DAVIS SIST : 70 545.00 € HT SAS EICB : 64 716.00 € HT CABINET Yves LE DOUARIN 60 700.00 € HT ECSO 57 764.90 € HT

Après discussion, le conseil municipal décide de choisir à l'unanimité l'entreprise ECSO, pour un montant de 57 764.90 € HT.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la mission de conduite avec l'entreprise ESCO.

## VERSEMENT SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la présidente de l'association des parents d'élèves et afin d'aider la trésorerie de l'association, il est nécessaire d'anticiper le versement de la subvention un montant de 3.500€.

Cette avance sera prévue dans le montant global de la subvention annuelle sur le budget primitif 2011.

Après discussion, le conseil municipal accepte le versement.